

Voter, c'est déjà un premier pas, une première marche qui doit nous conduire à gagner des droits nouveaux.

Notre ambition ?

S'adresser à un maximum de salariés des Très Petites Entreprises car ceux-ci n'ont pas ou peu de contact avec les syndicats.

Gagnons le vote CGT auprès de toutes nos relations, nos proches.

Notre enjeu revendicatif est de conquérir les mêmes droits pour tous les salariés petites ou grandes entreprises.

La FTM-CGT revendique entre autres :

- **Un Smic à 1 800 € bruts**
- **Une Convention Collective Nationale unique**
- **Un doublement du salaire et de la qualification au minimum sur toute la carrière professionnelle**
- **La retraite à 60 ans pour tous et la reconnaissance de la pénibilité**

Pour vous informer de vos droits ou trouver votre interlocuteur FTM-CGT, connectez-vous sur:

www.ftm-cgt.fr

Pour tout savoir sur les élections TPE 2016, rendez-vous sur :

www.tpe.cgt.fr

JE, TU, ELLE, IL, NOUS ET VOUS

**Nous sommes la CGT
de tous les salariés !**

**Faisons respecter nos droits et
gagnons-en de nouveaux !**

**Vous aussi, faites en sorte d'être
impliqué dans la défense de nos
métiers**

Rejoignez-nous !

J'adhère à la CGT !!!

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

Mail:.....@.....

FTM-CGT - Activité Services de l'Automobile,
263 rue de Paris, Case 433, 93 514 Montreuil.Cedex
Tél: 01 55 82 86 27

@: servicesauto@ftm-cgt.fr

Elections TPE

2016

FTM - CGT

Salariés des très petites entreprises

Elections TPE 2016

**DONNONS DE LA
FORCE
À NOS MÉTIERS
POUR NOS DROITS
VOTONS**

la cgt
métallurgie

tpe.cgt.fr

La Fédération des **Travailleurs** de la **Métallurgie CGT**

Salariés des Très Petites Entreprises

Du 28 novembre au 12 décembre 2016, les salariés de la Métallurgie des Très Petites Entreprises (moins de 11 salariés) seront appelés à voter.

Pour la CGT,
ce rendez-vous est incontournable.

Loi Travail =
Salariés de TPE encore plus fragilisés.

Désormais, avec la Loi Travail, les accords négociés au niveau de l'entreprise pourront être moins favorables par rapport aux dispositions négociées au niveau de la branche.

En effet, trouvez-vous normal que :

- Les dates des congés payés puissent être modifiées moins d'un mois à l'avance ?
- La durée des congés en cas de maladie ou d'handicap d'un proche ne soit plus garantie par la loi ?
- Les horaires des salariés à temps partiel puissent être légalement modifiés trois jours à l'avance (contre 7 jours minimum avant la Loi) ?
- Les indemnités soient abaissées pour les salariés licenciés pour inaptitude suite à un accident du travail ?
- L'accès des salariés à la médecine du travail soit restreint ? (plus de visite médicale d'embauche mais une simple visite « d'information »)
- La rémunération des heures supplémentaires puisse être abaissée ?
- Les heures supplémentaires puissent n'être payées que tous les trois ans ?
- La mise en place de forfaits jours (permettant de ne plus compter les heures de travail) soit étendue et facilitée ?

- Les indemnités de licenciement en cas d'invalidation d'un plan social soient abaissées (6 mois au lieu de 12) ?

Si vous obtenez une majorité de NON, c'est le moment de vous mobiliser pour faire respecter vos droits !!

DONNONS DE LA
FORCE
À NOS MÉTIERS
POUR NOS DROITS
VOTONS



**Apprentis ?
Ces élections vous
concernent aussi!**

Vous êtes un jeune en formation et à ce titre vous êtes titulaire d'un contrat de travail, comme tout autre salarié de l'entreprise, vous avez le droit de participer à ces élections.



La CGT est le 1^{er} syndicat dans la branche de la Métallurgie et dans les Services de l'Automobile.

Confortez notre 1^{ère} place pour défendre nos acquis et gagner de nouveaux droits.

MEMES DROITS POUR TOUS LES SALARIES

Salarié dans une TPE, connaissez-vous votre convention collective? Est-elle appliquée ? Vos droits sont-ils respectés ?

Afin de garantir vos droits, chaque département ou région dispose d'une convention collective.

La FTM-CGT dispose d'outils fédéraux ayant pour but de rassembler tous les métallurgistes à partir de leurs revendications, dans les départements avec les Unions des Syndicats des Travailleurs de la Métallurgie (USTM), Comité de Coordination Métallurgie (CCM), et des organisations spécifiques, Union Fédérale des Ingénieurs Cadres et Techniciens (UFICT) et Union Fédérale des retraités (UFR).